

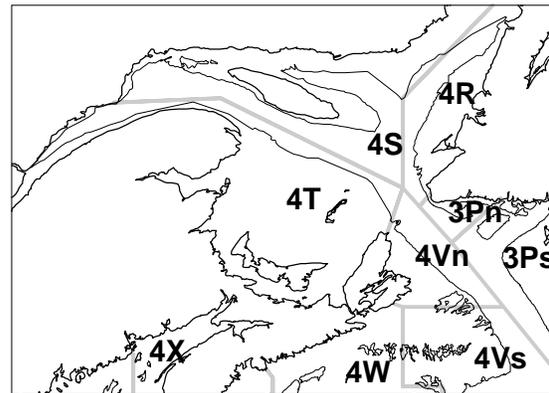
## Limande à queue jaune dans le sud du golfe du Saint-Laurent

### Renseignements de base

La limande à queue jaune fréquente une zone allant du Labrador à la baie Chesapeake. Dans le sud du golfe du Saint-Laurent (division 4T de l'OPANO), elle se situe surtout autour des Îles-de-la-Madeleine et dans le sud de 4T : la baie des Chaleurs, la vallée de Shediac et la Miramichi, le détroit de Northumberland et la baie St. Georges. On la retrouve surtout sur un fond sableux ou un mélange de sable et de boue, habituellement à des profondeurs de 37 à 91 m et à des températures entre 2 et 6 °C. Dans toute son aire géographique, la limande à queue jaune a une migration saisonnière, préférant les eaux moins profondes au printemps pour revenir en eau profonde à l'hiver. Le frai a lieu sur le fond ou près du fond au printemps ou au début de l'été. La femelle de la limande dépose de grandes quantités de petits oeufs qui flottent à la surface une fois fertilisés. La croissance varie fortement d'une région à l'autre, et on ne possède pas de données sur la biologie de la limande à queue jaune dans 4T. À cause de sa petite bouche, la limande doit limiter son choix d'aliments aux vers polychètes, aux amphipodes et à d'autres petits crustacés, telle la crevette. Elle se nourrit aussi de lançons quoiqu'en plus faible quantité.

La limande à queue jaune de 4T soutient des pêches locales de poissons d'appât. On observe aussi des prises accidentelles de limandes dans les pêches de la morue, de la merluche blanche, de la plie canadienne et de la plie rouge. La pêche dans 4T se fait surtout au moyen d'engins mobiles exploités par des bateaux de moins de 45 pieds autour des Îles-de-la-Madeleine, au large de la côte nord-est du Nouveau-Brunswick et de la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard.

La pêche à la limande à queue jaune de 4T n'est pas gérée par quota. Le présent rapport est la première évaluation faite de cette espèce.



### La pêche

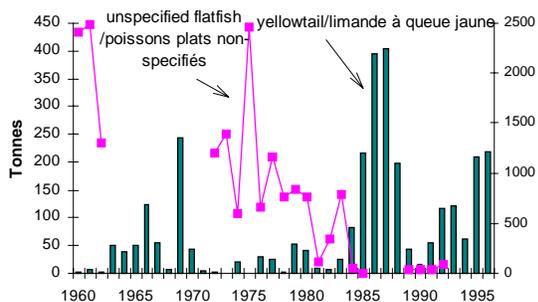
Il n'y a jamais eu de TAC de la limande à queue jaune dans 4T. Divers règlements étaient en vigueur en 1996. Dans le détroit de Northumberland et aux Îles-de-la-Madeleine, la pêche dirigée de la limande à queue jaune devait se pratiquer au moyen d'une maille carrée de 130 mm dans les culs de chalut. Dans la baie des Chaleurs et sur le banc Miscou, il fallait utiliser une maille carrée de 135 mm. Les pêcheurs à engins mobiles exploitant la plie canadienne et la plie grise devaient utiliser une maille carrée d'au moins 155 mm. Les filets maillants devaient avoir un maillage minimal de 140 mm. On a aussi imposé une taille minimale pour la limande à queue jaune. La pêche était interdite dès que les limandes à queue jaune de moins de 25 cm de longueur dépassaient 15 % (en nombre) des prises globales de limandes, d'après les observations en mer. On fermait aussi la pêche quand les prises accidentelles de morue et de merluche blanche dépassaient 10 % (en poids) des prises globales dans les pêches dirigées de la limande à queue jaune. En 1995, des permis spéciaux de pêche du poisson d'appât ont été retirés du sud du golfe afin de réduire

les prises de poissons plats juvéniles. Les vérificateurs à quai notaient la composition, selon la longueur, des prises débarquées afin de déceler les rejets en mer.

### Débarquements :

Débarquements (en tonnes)

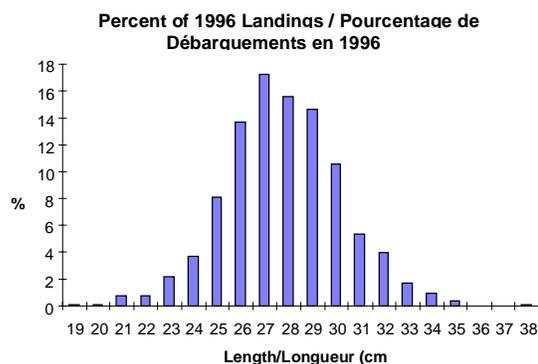
Année	Moy. 1970-1979	Moy. 1980-1989	1992	1993	1994	1995	1996
Total	18	142	117	121	63	208	217



Les **débarquements** de limandes à queue jaune dans 4T s'élevaient à 217 t en 1996, soit à peu près le même total qu'en 1995 (208 t). Les débarquements déclarés ont beaucoup varié depuis 1960, allant de moins de dix tonnes dans les années 1960 et 1970 à un sommet de 400 tonnes en 1986 et 1987. Cet écart pourrait découler de problèmes liés aux statistiques sur les prises de limandes à queue jaune. Il y a eu, au cours de certaines années, des prises importantes de poissons plats non spécifiés, dont une partie pourrait être de la limande à queue jaune.

Les sennes et les chaluts à panneaux continuent d'être les principaux engins utilisés dans la pêche de 4T, qui se déroule surtout l'été et l'automne près des Îles-de-la-Madeleine, au large du nord-est du Nouveau-Brunswick et du nord-ouest de l'Île-du-Prince-Édouard.

On fait l'**échantillonnage au port** des prises de limandes à queue jaune de temps à autre depuis 1983. La taille modale des limandes qui composent les débarquements dans 4T semble avoir baissé avec le temps, mais cela pourrait être un simple artifice de l'intensité de l'échantillonnage. On s'est fondé sur les fréquences de longueurs estimées dans les prises des relevés par pêche sentinelle de 1996 pour calculer la proportion des prises pour chaque longueur.

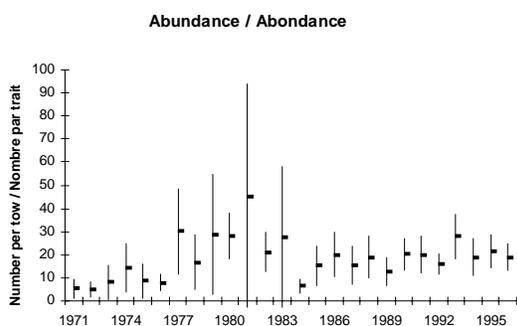


### État de la ressource

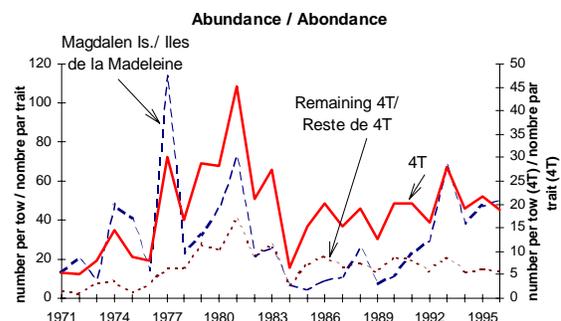
Des **relevés** sont réalisés chaque année en septembre depuis 1971. De 1971 à 1985, on a utilisé le navire de recherche *E.E.Prince* en le gréant d'un chalut de fond Yankee 36 pour la pêche de jour seulement; de 1986 à 1991, le *Lady Hammond*, gréé d'un chalut Western IIA, a été utilisé pour la pêche de jour et de nuit. Depuis 1992, le *Alfred Needler*, gréé d'un chalut Western IIA, effectue la pêche 24 heures sur 24. Des expériences comparatives ont déterminé que le *Lady Hammond* est plus efficace sur une base significative pour la capture de la limande à queue jaune que le *E.E.Prince*, et que les prises nocturnes de limandes sont supérieures sur une base significative aux prises diurnes. Les prises du navire de recherche ont été converties afin de correspondre aux prises de jour du *Alfred Needler*; les quantités capturées par le

*E.E. Prince* ont été divisées par 0,673; les quantités capturées dans les traits de nuit ont été multipliées par 0,323.

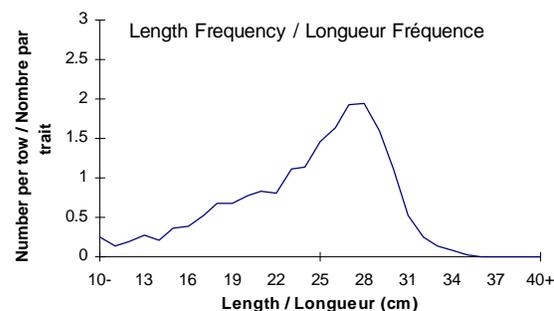
D'après le **nombre moyen de limandes capturées par trait normalisé**, l'abondance était faible (moins de dix limandes par trait) au début des années 1970. Il y a eu une hausse au début des années 1980 suivie d'une légère baisse pour se stabiliser à quelque 19 limandes par trait depuis 1985. En septembre, la limande à queue jaune préfère les Îles-de-la-Madeleine, la côte nord-est du Nouveau-Brunswick, la côte nord de l'Île-du-Prince-Édouard et la baie St. Georges. On observe des concentrations moins importantes le long de la côte est de l'Î.-P.-É.



On a analysé les relevés afin d'obtenir un indice d'abondance distinct pour la strate entourant les Îles-de-la-Madeleine à cause de la séparation apparente entre les limandes à queue jaune de ce secteur et celles de la strate du reste de 4T, et à cause de l'intérêt particulier des pêcheurs madelinots pour la limande à queue jaune. Les tendances sur le plan de l'abondance pour ce secteur ne donnent pas le même aperçu que pour l'ensemble de 4T. L'abondance près des Îles-de-la-Madeleine a atteint un sommet plus tôt que dans l'ensemble de 4T (1977 c. 1981), et elle augmente en général depuis 1985. L'abondance dans le reste de la strate suit de très près celle de 4T.



Dans le relevé, les fréquences de longueur des prises de limandes semblent souvent retracer les classes d'âge d'une année à l'autre. La longueur modale en 1996 est de 28 cm. Alors que la fourchette des fréquences de longueur n'a pas changé, le nombre de petits poissons (<10 cm) était plus important en 1995 et 1996 que durant les trois dernières années.



En septembre 1996, le personnel du MPO (Institut Maurice-Lamontagne) a fait un **relevé du homard** près des Îles-de-la-Madeleine. La zone du relevé longeait la côte est des Îles-de-la-Madeleine, à l'extérieur des limites du relevé du poisson de fond. La limande à queue jaune était présente dans tous les traits de pêche, et une forte quantité de petites limandes (<16 cm) a été capturée. Cela pourrait indiquer la présence d'une nurserie ou d'une zone de rassemblement de juvéniles de la limande, dans les eaux peu profondes au large de la côte est des Îles-de-la-Madeleine. Le relevé des poissons de fond de 4T n'a pas permis de repérer d'importantes quantités de petites

limandes dans la strate qui forme la limite de la zone d'étude du homard.

### ***Perspectives***

Les relevés de recherche indiquent que l'abondance de la limande à queue jaune dans 4T est stable depuis 1985. D'après les données sur la fréquence des longueurs, rien ne semble indiquer que les poissons plus âgés ne sont pas aussi abondants que par le passé.

Aucune augmentation de l'effort de pêche de la limande à queue jaune n'est prévue. Le relevé du poisson de fond semble convenir à l'observation de l'abondance des limandes dans des zones géographiques restreintes. Il faudrait s'efforcer d'équilibrer le nombre de traits de chalut effectués le jour et la nuit, surtout dans les strates qui ont une importance pour la limande. Il est peut-être possible de développer un indice du recrutement en poursuivant les relevés dans la zone proche des Îles-de-la-Madeleine.

### ***Pour obtenir de plus amples renseignements,***

Communiquez avec :

Gloria Poirier  
Ministère des Pêches et des Océans  
Direction des sciences  
Région des Maritimes  
Centre des pêches du Golfe  
C.P. 5030  
Moncton (N.-B.) E1C 9B6

Tél. : (506) 851-2035  
Fax : (506) 851-2620  
C. élec. : PoirierG@gfc.dfo.ca

### ***Références***

Scott WB, et MG Scott. 1988. « Poissons de la côte atlantique du Canada. » Bull. can. sc. halieut. aquat., 219: 731 p.

Poirier, G., R. Morin, et D. Swain. 1997. «The status of yellowtail flounder in NAFO Division 4T in 1996.» MPO, Secrétariat canadien pour l'évaluation des stocks. Doc. rech. 97/70.

On peut se procurer des exemplaires du rapport à l'adresse suivante :

Processus de consultation régionale  
Région des Maritimes  
Ministère des Pêches et des Océans  
C.P. 1006, succursale B105  
Dartmouth (Nouvelle-Écosse)  
Canada B2Y 4A2  
Téléphone : 902-426-7070  
C. élec. : v\_myra@bionet.bio.dfo.ca

Adresse Internet : <http://csas.meds.dfo.ca>

*The English version is available on request at the above address.*

